



Logement en bail comercial

Par **Bouinnette**, le **13/04/2015** à **15:45**

Bonjour ,

Je m'adresse à vous car je suis actuellement a la recherche d'un appartement et qu'après un premier contact avec un propriétaire celui ci m'a annoncé que le bail du logement serait un 3 6 9.

Mon ami étant commerçant et donc locataire de ce type de bail nous sommes surpris de cela et pensions que ce type de bail était réservé aux locaux commerciaux.

Ma première question et donc de savoir si le propriétaire est dans son droit avec cette démarche.

De plus il nous a informé qu'il etait possible de résilier le bail avant les échéances de 3, 6 ou 9 ans avec un certain préavis. Cela est il vrai ?

Merci d'avance de bien vouloir éclairer mes lanternes.